

bre précieux de deux cent vingt-un. Nous ne comprenons pas davantage que des hommes de la trempe de M. Dupin viennent consacrer un préambule comme celui de l'édit qui accompagne la Déclaration, car enfin lorsqu'on veut faire passer en loi de l'Etat que la couronne d'un roi de France ne relève de nulle autre puissance que de Dieu, et que c'est une vérité certaine, incontestable, établie sur les propres paroles de Jésus-Christ, on se donne à soi-même un soufflet sanglant, dès qu'on a prêté son concours à une révolution qui brisait une couronne. Si l'édit perpétuel et irrévocable du 22 mars 1682 est, dans toutes ses parties, une loi de l'Etat, il faut donc, sous peine de violer une loi de l'Etat, comme l'a fait observer M. de Cormenin (1), se conformer à l'injonction suivante de l'article 1^{er} : « Nous enjoignons à tous nos sujets la défense d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue dans la Déclaration. » Que devient ici la liberté de la presse, et à quels excès de ridicule ne se porte pas le despotisme ?

On écrirait tout un volume, si on voulait faire toucher du doigt les non-sens, les logomachies et les absurdités de cette fameuse Déclaration, dont Bossuet a dit avec une trop légitime impatience : *Abeat quo libuerit*. Un tel congé, c'est effectivement tout ce qu'elle mérite, et il est étrange que, de nos jours, après tant de révolutions faites au nom et en faveur de la liberté, on ait prétendu imposer à l'Eglise l'enseignement de ces quatre articles ; étrange encore qu'il se soit trouvé des hommes dans les rangs du clergé pour accepter cette mesure asservissante.

Les doctrines gallicanes ne comptent plus que des partisans attardés dans les rangs aveugles des ennemis de l'Eglise. Nous voyons même des écrivains qui sont loin d'être passionnés pour les intérêts et les droits du Saint-Siège, faire ici cause commune avec nous, et signaler les inconséquences politiques, les dangers religieux du gallicanisme. M. Edgar Quinet observe que « vouloir s'affranchir de Rome, c'était en réalité, pour Louis XIV et ses successeurs, se dépouiller de leur principe et détruire leur fondement.... Conserver la forme absolue de la monarchie d'Espagne,

(1) Dans *Oui et Non, au sujet des Ultramontains et des Gallicans*, note 2.